

Voir Demain

Trimestriel N° 491- Avril / Juin 2023

Revue nationale de l'association Voir Ensemble



Vivre ensemble autrement !

Habitat inclusif, maisons partagées,
un champ d'innovations

Voir
ensemble

DOSSIER

Comment voulons-nous habiter?
p. 2 à 10

REGARDS

Brèves de salon
p. 11 à 16



Comment voulons-nous habiter ?

Patrick Dehaynin, administrateur de Voir Ensemble.

Le sujet de l'habitat inclusif, partagé ou participatif me tient particulièrement à cœur. Je me suis beaucoup investi sur plusieurs projets de ce type et cela depuis de nombreuses années. Permettre aux personnes, qu'elles soient vieillissantes ou dans une forme, même légère, de dépendance, d'avoir leur chez-soi ou leur donner le choix de rester à leur domicile quand l'autonomie se réduit, est un projet de société qui s'attache à la dignité de la personne.

Que veut dire « habiter », en quoi cela diffère-t-il de la notion de « se loger » ou encore de « résider » ? Ce sujet a fait l'objet de l'une de nos soirées plaidoyer, le 10 novembre 2022. Dans le dossier qui suit, le premier article revient sur la philosophie qui sous-tend cette notion. Il aborde également l'évolution, notamment législative, de l'habitat inclusif pour terminer sur la présentation de plusieurs initiatives dans notre pays. Interviendront également dans ce dossier des professionnels des structures de Voir Ensemble et les personnes qu'ils accompagnent dans le cadre de l'habitat inclusif et un exemple illustrant la situation en Côte d'Or.

Ce sujet complète le dossier du numéro de *Voir Demain* d'avril-juin 2022 : *Dessine-moi un Ehpad*. Là, il s'agissait d'offrir aux personnes qui ne peuvent vivre en dehors d'un établissement spécialisé de s'y sentir comme chez elles.

Pour conclure, je m'appuierai sur les réflexions de Jean-Luc Charlot⁽¹⁾ qui regrette

« Il nous faut nous évader de l'imaginaire inclusif et du dispositif réglementaire, éviter la duplication de modèles existants. »

que l'on fasse un Canada Dry⁽²⁾ de logement alternatif. Selon lui, « L'habitat inclusif ne désigne plus aujourd'hui qu'une seule modalité d'habiter: celle du regroupement, dans un même lieu, de personnes âgées ou handicapées, qui se voient imposer une dimension collective baptisée "vie sociale et partagée". Cette conception omet toutes les autres formes possibles et, en particulier, celles qui ne proposent pas ce projet de vie sociale et partagée. »

Le danger est d'ériger le vivre ensemble de manière prépondérante, ce qui transforme en loi la règle tacite qui existe entre les habitants. Il regrette que l'Etat se contente de rester normalisateur et non animateur de l'habitat inclusif. Il nous faut nous évader de l'imaginaire inclusif et du dispositif réglementaire, éviter la duplication de modèles existants.

L'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. L'entrée dans cet habitat s'inscrit en dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale. ■

1. Jean-Luc Charlot est sociologue et coordinateur du Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP). Il a également dirigé l'association la Fabrik Autonomie Habitat dont l'objet est de valoriser les solutions d'habitat pour les personnes handicapées. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur ce sujet, en particulier *Le pari de l'habitat - Vers une société plus inclusive avec et pour les personnes en situation de handicap ?*, paru en 2016, et *Pour en finir avec l'habitat inclusif*, juin 2022.

2. Marque américaine de sodas.

Voir Demain, revue de l'association Voir Ensemble, Mouvement chrétien des personnes aveugles et malvoyantes.

Association reconnue d'utilité publique en 1954. 15 rue Mayet - 75006 Paris. Tél. : 01 53 86 00 00. voirdemain@voirensemble.asso.fr

Directeur de la publication : Jacques Charlin. Directrice de la rédaction : Marion Montessuy. Comité éditorial : Marie-Claude Cressant, Carole Godin, Cécile Guimbert, Théo Lenoble, Thibault de Martimprey, Hervé Rollin, Olivier Randria, Sylvie Thézé.

Crédit photo couverture : © Voir Ensemble. Réalisation : Voir Ensemble. Secrétaire de rédaction/révision : Sylvie Thézé.

Maquette : Sylvie Thézé. voirdemain@voirensemble.asso.fr / Imprimeur : Chauveau-Indica - 28630 Le Coudray

Édité en caractères ordinaires, braille intégral et abrégé, en version électronique et audio accessibles sur le site Internet de l'association.

CCP : Paris 00 734 70 P 020. ISSN : 1285 - 4069. Dépôt légal : 1^{er} Avril 2023

Retrouvez
l'association
Voir Ensemble
dans toutes ses
composantes,
groupes,
commissions,
établissements et
services, sur notre
site Internet :

[www.
voirensemble.
asso.fr](http://www.voirensemble.asso.fr)



Voir Ensemble s'est engagé depuis plusieurs années sur des projets d'habitat inclusif. Nos bénévoles comme nos professionnels agissent sur le terrain pour coconstruire des solutions avec tous les acteurs (bailleurs sociaux et autres financeurs et partenaires), pour proposer ces nouvelles modalités d'habitat. Elles demandent de la part des personnes qui vont en bénéficier une bonne autonomie, très accompagnée au départ, mais qui, avec le temps, se fait plus discrète, répondant au plus près des besoins, comme vous allez le découvrir à travers tous les témoignages.

Le chez-soi, « un repaire de repères »

Patrick Dehaynin, administrateur de Voir Ensemble.

Le fait de pouvoir « avoir son chez soi » est un sujet particulièrement important aujourd'hui. Nous allons l'aborder en deux points : l'histoire de l'habitat inclusif et la philosophie de ce type de projet à travers ce qu'habiter veut dire et en quoi cela diffère d'être logé ou de simplement résider

La genèse de l'habitat inclusif

L'habitat inclusif est le nom que le législateur donne à des projets d'habitats alternatifs pour des publics handicapés ou âgés. Par alternatif, il faut comprendre que ces habitats ne sont ni un établissement médico-social, ni un domicile individuel. Ils offrent une alternative à ces deux extrêmes, sans nécessairement se positionner comme la seule étape intermédiaire du parcours résidentiel. Les termes « d'habitat inclusif » sont apparus lors d'un colloque organisé à Paris, en mai 2016, par l'Association des Paralysés de France (APF-France handicap) intitulé précisément « Colloque habitat inclusif ». Ce colloque faisait suite à ce que l'on peut appeler l'ère des utopistes. Utopistes, mais déterminés, les porteurs de projet faisaient avec les moyens du bord (une forme de bricolage social) en navigant dans un vide juridique où pesait sans cesse la menace d'une requalification de l'hébergement en établissement médico-social si leur projet empiétait trop dans ce champ.

J'ai ainsi développé en 1995 sur Avranches deux logements partagés à la demande de cinq personnes qui étaient accompagnées par l'Udaf, service de tutelle que je dirigeais. Nous avons rencontré de nombreuses difficultés dans nos relations avec les différents services administratifs (CAF, HLM, etc.). Les dimensions souvent multiformes de ces réalisations alternatives s'affrontaient à des obstacles juridiques

et administratifs qui faisaient de l'élaboration de ces solutions un long parcours du combattant.

A quelques-uns, nous avons décidé de nous réunir pour réfléchir ensemble. Ainsi est né le groupe d'étude « Habitat et Handicap, pour des formules plurielles et solidaires » qui s'est réuni à l'initiative de la Fédération Autonomie et Habitat, sous la conduite de Jean-Luc Charlot, un sociologue. Il a conduit, de septembre 2013 à juin 2014, un travail collectif de réflexion et d'analyse en vue de dépasser les obstacles à la concrétisation de solutions d'habitat autonome.

Ce groupe a aussi exploré les questions éthiques soulevées par ces formes d'initiatives. Il s'est réuni au cours de cinq séances d'une journée à Paris. Ce groupe comprenait différentes organisations : CNSA, Carpe Diem Premium, ARIMC, APF, La Source, AFTC 35, HANDEO, UNA, CCAH, GIHP, Handicap Services Alister, Ti'Hameau, Emicités, EHESP, Handitoit, Béguinages Solidaires, GIHP, Croix Rouge.

Puis vint l'ère du législatif

La tenue du Comité interministériel du Handicap (CIH), le 2 décembre 2016 à Nancy, constitue sans aucun doute le premier acte politique de cette prise en compte des obstacles rencontrés par les promoteurs de projets d'habitat alternatif. De ce CIH sont issus les premiers éléments structurants de l'habitat inclusif à travers un texte intitulé : « Démarche nationale en faveur de l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap ». Un texte dans lequel une définition de l'habitat inclusif est proposée à travers trois caractéristiques : 1/ L'habitat inclusif repose sur une organisation qui fait du lieu d'habitation de la personne son logement personnel, son « chez soi ».



« En 2018, la loi ELAN, une fois votée et promulguée, la concertation s'est poursuivie à travers l'Observatoire national de l'habitat inclusif, à propos de son décret d'application et de la rédaction du cahier des charges national, définissant notamment le projet de vie sociale et partagée, qui constitue désormais une dimension normative de la définition de l'habitat inclusif. »

2/ L'habitat inclusif conjugue la réponse à un besoin de logement et la réponse à des besoins d'aide et d'accompagnement.
3/ L'habitat inclusif vise toujours une insertion active dans le voisinage, la vie de quartier, l'environnement de proximité.

Cette définition étant posée, le texte précise un certain nombre de mesures pour accompagner ces formules d'habitat, dont : la création d'un observatoire national de l'habitat inclusif, chargé de l'animation territoriale et de la diffusion de pratiques inspirantes, et la création d'une aide spécifique forfaitaire par structure d'habitat inclusif.

Les administrations concernées étaient convaincues qu'il fallait inscrire l'habitat inclusif dans la loi pour en assurer définitivement le développement. En 2018, la loi ELAN (loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), une fois votée et promulguée, la concertation s'est poursuivie à travers l'Observatoire national de l'habitat inclusif, notamment à propos de son décret d'application et de la rédaction du cahier des charges national, définissant notamment le projet de vie sociale et partagée, qui constitue désormais une dimension normative de la définition de l'habitat inclusif.

En décembre 2019, le Premier ministre de l'époque, Edouard Philippe, chargeait messieurs Wolfrom et Piveteau d'une mission visant à proposer une stratégie nationale pour le déploiement à grande échelle de l'habitat inclusif, mission qui devait aboutir à la remise de leur rapport en juin 2020, intitulé : « Demain, je pourrai choisir d'habiter chez vous », prolongeant l'esprit de la loi ELAN.

Le rapport Piveteau-Wolfrom a trouvé sa concrétisation en février 2021 : quatre ministres ont installé le premier comité de pilotage de l'habitat inclusif. La principale mesure (et pratiquement la seule retenue du rapport) qui est annoncée est l'Aide à la vie partagée (AVP). Mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale en 2021, cette nouvelle prestation de l'action sociale départementale sera octroyée à tout résident d'un habitat inclusif dont le bailleur

ou l'association partenaire a passé une convention avec le département. Ce dernier devient coordonnateur du développement des logements inclusifs. Les conventions d'AVP signées avec les départements sont cofinancées à hauteur de 80 % par la Caisse nationale pour la Solidarité et l'Autonomie (CNSA).

Quelle philosophie derrière ?

Mon second point réside dans la philosophie de ce type de projet. Deux questions se posent concrètement : qu'est-ce qu'un habitat inclusif ? Qu'entend-on par habiter ? L'offre d'habitat inclusif peut désigner un bâtiment collectif entièrement dédié à des personnes handicapées ou dépendantes, des logements regroupés sur un même site soit de manière contiguë, soit dans un périmètre restreint. Elle peut intégrer une composante intergénérationnelle. Elle peut également viser une maison ou un appartement permettant la cohabitation entre personnes handicapées ou dépendantes.

Les habitats inclusifs se situent en dehors de la législation relative aux établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ils sont le plus souvent construits dans le cadre de partenariats impliquant des bailleurs sociaux, des collectivités, des associations, des représentants de la société civile et les personnes elles-mêmes.

Souvent, le premier réflexe des porteurs de projet est de s'interroger sur la façon dont ils peuvent résoudre les questions « technico-administratives » de solutions d'habitat. Mais il me semble qu'il faut s'arrêter, en premier lieu, sur ce « qu'habiter » veut dire, sur ce qui constitue un « chez soi », sur ce que les personnes désirent. Pour introduire mon propos, je m'appuierai sur deux auteurs. Le premier, Gaston Bachelard, philosophe français, propose de ne pas considérer la maison comme un objet comme les autres, mais qu'il faut la penser comme notre « coquille initiale », ceci afin de comprendre comment nous nous enracinons jour après jour dans un coin du monde, grâce à elle. La seconde, Bernadette Veysset, docteur en



anthropologie sociale, chercheuse au Centre de gérontologie de l'université Paris XII, parle de la maison comme « un repaire de repères ».

Comment définir le chez-soi ?

Quatre axes concrétisent le chez soi. 1/ Le « chez-soi » est le lieu de l'intimité. Ce sentiment d'intimité advient à travers la possibilité de l'appropriation de son espace. Un chez-soi est cet espace dans lequel tout ressemblera à ce que nous avons voulu y trouver (le mobilier, les murs, les objets, mais aussi les sentiments ou les affects). 2/ Les murs, la clôture sont également nécessaires pour qu'existe un chez-soi, car il a à voir avec le sentiment de sécurité et la liberté d'ouvrir à qui l'on veut : amis, intrus, étrangers, famille. 3/ Le chez soi est le lieu où l'on peut gouverner son temps. C'est une des conditions de la maîtrise de son intérieur, mais aussi de sa manière subjective

d'habiter. C'est aussi une des raisons importantes pour lesquelles les personnes en situation de handicap aspirent à habiter chez elles. La maison, le chez-soi, ainsi précisés, ne sont pas le repli, même s'ils peuvent et doivent pouvoir le rester. 4/ Le chez-soi, enfin, constitue aussi l'unité d'un possible déploiement pour celui ou celle qui l'habite, l'unité d'un devenir citoyen possible et le lieu à partir duquel un nouveau champ des possibles s'ouvre. Ces axes sont les préalables obligatoires à tout projet, qui doivent être abordés avec les candidats aux habitats alternatifs.

En tant que promoteur, il faut penser services aux personnes (technologique, financier, aide à vivre ensemble, aide au quotidien) avant de penser le produit logement. A cet égard, un certain nombre d'acteurs développent depuis plusieurs années des formules diversifiées et plurielles (*lire l'encadré Les acteurs de l'habitat inclusif*). ■

Les acteurs de l'habitat inclusif

Patrick Dehaynin, administrateur de Voir Ensemble.

Voici quelques sites de promoteurs issus du monde associatif ou de la Silver économie qui développent des réponses diversifiées.

Vous pouvez trouver des projets sur les différents sites d'associations comme l'APF, l'ADAPEI, l'UNIOPSS, ALISTER, qui sont porteurs de projets. J'ai travaillé personnellement avec la résidence La Source à Saint-Jacques-de-la-Lande (35), Ker Spi à Plérin (22) où vivent des infirmes moteurs cérébraux. Il ne faut cependant pas négliger les actions individuelles ou privées soulignées par Alexandre Faure sur son site longevite.substack.com. Il classe les projets en quatre catégories selon le taux de service ou de fragilité des personnes. Dans l'une de ses présentations, il propose une carte de positionnement (un mapping).

L'habitat participatif peut être prévu pour les personnes avec peu de fragilités ayant besoin de peu de services, par exemple Les Voisins Terre Pelle. Chacun vit dans son appartement. La construction et les modalités de vie sont en gestion collective.

Il existe également le béguinage pour les personnes avec peu de fragilités mais souhaitant des services à la carte. Les béguinages se composent en moyenne de dix à vingt logements privés de plain-pied (une maison ou un appartement) en location ou en propriété. Ces logements sont conçus pour des personnes vieillissantes ayant des difficultés de mobilité, comme le Béguinage de Nazelles-Négron (37). Les habitants des béguinages sont véritablement « chez eux » et peuvent avoir recours aux services d'aide à domicile ou à des prestataires pour ce dont ils ont besoin.

Le coliving est une forme de collocation entre seniors fragilisés mais n'ayant pas un grand besoin de services. Le principe repose sur l'entraide, notamment intergénérationnelle avec des étudiants ou des jeunes couples, comme le projet Mansiones à Chartres (28).

L'habitat partagé, logement tremplin et/ou inclusif, convient à des personnes très fragilisées et ayant besoin de services continus. Il y a généralement une maîtresse de maison qui garantit le projet et la continuité des services. ■



Vivre dans la cité

Lucie Bouvier, animatrice vie sociale et partagée pour le dispositif Vivre dans la cité, à Voir Ensemble.

Lucie Bouvier, professionnelle du pôle des Pays de la Loire de Voir Ensemble, revient sur le dispositif Vivre dans la cité mis en place depuis un peu plus d'un an en lien avec le foyer des Amarres à Trignac (44). Cette expérience d'habitat inclusif se révèle extrêmement positive comme en témoignent quelques bénéficiaires qui sont intervenus lors de la soirée du plaidoyer sur l'habitat inclusif de novembre 2022.

Le projet Vivre dans la cité existe depuis plus d'un an maintenant. Il a été porté par Voir Ensemble en lien avec trois associations partenaires (la fondation Saint-Jean de Dieu, le groupe VYV3 et l'association Jeunesse et Avenir). Ce dispositif concerne huit personnes donc cinq habitent dans le même immeuble, proche du foyer des Amarres à Trignac (foyer de vie géré par Voir Ensemble). C'est un immeuble tout neuf qui a été construit il y a un an et demi. Les trois autres vivent dans des appartements dans le même quartier, mais un peu plus loin du foyer. La particularité de ce groupe est que chaque habitant a un parcours de vie différent : certains travaillent en Esat, d'autres sont en recherche d'emploi. D'autres encore vont une journée ou deux par semaine en accueil de jour. Il y a une grande mixité au niveau des profils, avec des personnes qui ont des déficiences motrices, d'autres des déficiences intellectuelles et/ou visuelles.

Côté équipe d'encadrement, j'ai démarré le projet il y a un an en tant qu'animatrice vie sociale et partagée sur la création du projet. J'ai été rejointe il y a quelques mois par plusieurs auxiliaires de vie sociale qui sont arrivés grâce à la PCH mutualisée. Depuis peu maintenant, une coordinatrice de projet est arrivée pour intervenir auprès de chaque structure partenaire. Les quatre associations partenaires, en amont du lancement du projet, ont nommé des référents habitat inclusif qui ont travaillé sur la présentation du projet aux potentiels futurs candidats, sur l'aide à leur apporter dans leurs démarches et pour assurer un suivi au moment de l'emménagement, qui peut se poursuivre sur plusieurs mois. Chaque habitant bénéficie de services de soins à domicile qui interviennent en fonction des besoins de chacun : aides à domicile ou professionnels des SAVS ou des Samsah...

Le foyer Les Amarres nous met à disposition une salle pour le soir et les week-ends. Une autre salle, que nous pouvons utiliser en journée, est prêtée par la Mairie de Trignac. Cela nous permet d'organiser des activités, de nous retrouver, d'échanger, en fonction des souhaits et besoins de chacun. Les habitants ont choisi de programmer une réunion hebdomadaire pour organiser le planning des activités pour les semaines à venir. On en profite pour transmettre les informations importantes, faire un point sur la semaine qui vient de s'écouler, évoquer les bonnes nouvelles, et il y en a plein. Chacun peut aussi s'exprimer selon son envie sur des difficultés rencontrées.

Charte du vivre ensemble

Nous avons travaillé tous ensemble sur la charte du Vivre ensemble, qui est terminée maintenant. Il ne nous reste que la mise en page et puis des traductions en Falc (facile à lire et à comprendre) puisque cette charte doit être accessible pour l'ensemble des personnes du groupe et, ensuite pour toutes les personnes qui seront amenées à intégrer le dispositif. L'idée est que nous puissions la transcrire dans différents formats pour qu'elle soit accessible pour tout le monde. Cette charte a été construite lors de plusieurs réunions, tous ensemble, pour que chacun puisse donner ses idées ainsi que les règles et les valeurs importantes pour la vie du groupe. Nous tenons compte des calendriers et des événements associatifs ou culturels qui ont lieu sur la ville de Trignac mais aussi sur celle de Saint-Nazaire, qui propose une offre plus riche. Les activités sont très variées : des temps où on se retrouve de façon informelle, du lien social sous la forme d'échanges autour d'un café, de jeux de

Corinne raconte son parcours avant d'intégrer l'habitat inclusif.

« Avant, je vivais chez mes parents, après j'étais au foyer des Amarres et c'est là que j'ai commencé à travailler pour pouvoir habiter toute seule. J'ai appris à faire la cuisine, le ménage, m'occuper du linge, aller à la banque. Une personne vient le lundi après-midi chez moi pour faire mon tableau de menus. Je fais mes courses toute seule. Je voulais venir en habitat inclusif pour voir du monde, faire des jeux, la cuisine et, le week-end, faire plein de trucs avec les autres. » ■



Alexia explique comment s'organise sa vie au sein de l'habitat inclusif.

« Le matin, il y a une aide à domicile qui, le matin, m'aide à me préparer, le midi et le soir, à manger et le soir pour me coucher. L'habitat inclusif c'est bien parce qu'on n'est pas seul. » ■

société... Nous essayons également de mettre en place des ateliers concernant la vie quotidienne pour aider les personnes à être actrices dans leur logement.

Le regard de la professionnelle

Je trouve ce projet vraiment très riche. La diversité des profils complexifie la gestion et l'animation car nous devons répondre en tenant compte des difficultés de chacun. Les personnes ont des degrés de compréhension très différents, il n'est pas simple parfois de trouver des sujets et des centres d'intérêt partagés par tout le monde. Cela n'a pas été simple non plus d'élaborer la charte puisqu'il a fallu rédiger le texte avec des personnes qui n'ont pas les mêmes niveaux d'expression et de compréhension. Mais c'est aussi la richesse de ce dispositif puisqu'on voit que dans ce groupe il y a une très bonne entente entre les habitants avec beaucoup d'entraide.

On parle souvent de pairaidance et, pour moi, nous sommes au cœur de ce dispositif : certaines personnes qui ne savent pas lire vont être aidées par d'autres qui se déplacent en fauteuil roulant. Ces dernières vont être à leur tour aidées par d'autres habitants. Les habitants partagent beaucoup de choses entre eux hors de la présence des animateurs. Quand quelqu'un est en difficulté, les autres personnes sont là pour l'aider. C'est une vraie réussite.

Côté professionnels, cela demande une certaine gymnastique, mais c'est ce qui permet de ne pas rester sur nos acquis, de remettre en cause nos pratiques. L'habitat inclusif est un dispositif encore nouveau, le métier d'animateur de vie sociale est nouveau lui aussi. En tant que professionnels, il nous faut déconstruire les pratiques qu'on peut avoir en structure médico-sociale. Ce type de dispositif est très intéressant parce qu'on est en mouvement : nous avons créé le projet tous ensemble, nous avançons ensemble. Parfois nous nous trompons, mais on discute, on essaie de rendre les choses accessibles à tout le monde et de continuer d'avancer, de grandir.

La présence des référents habitat inclusif des autres structures au démarrage a constitué une réelle force pour moi puisqu'ils connaissaient bien les habitants, cela a permis de faire un vrai lien avec moi. Je pense par exemple au Makaton de travail qui avait été enclenché avec les collègues du foyer avant de pouvoir poursuivre sur toutes les techniques et les outils qui avaient été mis en place. Cela a favorisé la coordination avec les systèmes d'aide à domicile et les services d'accompagnement. Il faut, par contre, rester vigilant sur l'anticipation des délais lors de la mise en place des services d'accompagnement pour de nouveaux projets ou de nouveaux dispositifs (notifications, place dans un service, trouver un médecin référent, un kiné...).

Olivier montre son côté volontaire.

« Moi je dis qu'il faut être acteur de sa vie surtout pas spectateur, il faut essayer d'avancer : donc je fais de la peinture, j'ai de la kiné. Je n'attends pas des animateurs qu'ils me proposent un projet. » ■

Laetitia utilise le Makaton* pour raconter son quotidien.

« Le matin, je cherche mon argent pour faire mes courses avec l'aide à domicile. Ensuite l'après-midi, je fais une balade toute seule, je vais à la médiathèque, au tir à l'arc. On prend un petit café et après on joue à des jeux de société. Le week-end, je retrouve mes amis Olivier, Alexia et Corinne chez eux. Quand il y a eu un problème d'inondation dans l'immeuble, des voisins très gentils sont venus m'aider pour nettoyer. C'est un lien qui se crée avec le voisinage. »

* Makaton est le nom d'un système de communication qui utilise à la fois des pictogrammes avec les mots écrits et les gestes. ■



Ouvrir le champ des possibles

Ludivine Rateau et Loïc Petit, accompagnants dans le domaine éducatif et social au sein de l'unité d'hébergement du foyer Le Phare de Bordeaux géré par Voir Ensemble, accompagnés de Tracey, actuellement en habitat partagé.

Tracey, Ludivine et Loïc sont également intervenus lors de la soirée du plaidoyer pour présenter les actions mises en place depuis quelques temps sur Bordeaux, au sein ou en proximité des structures du pôle de la Gironde (33) de Voir Ensemble. Un récit à trois voix.

Tracey veut « avoir une vie comme tout le monde ».

« J'ai vingt-huit ans, j'ai été scolarisée dans une école spécialisée pour les déficients visuels, Peyrelongue à Ambarès. Ma déficience visuelle a été diagnostiquée très tardivement, à l'âge de cinq ans, et je suis restée quinze ans dans cette école, jusqu'en septembre 2016. J'ai commencé à travailler en Esat et j'ai habité dans le foyer d'hébergement Le Phare de Bordeaux. J'étais, dans un premier temps, dans un secteur où on apprend à être autonome : s'occuper de son linge, nettoyer sa chambre, etc. C'était une découverte pour moi parce que, au début, j'étais une personne très timide, je m'énervais facilement à cause de mon handicap.

Je suis restée cinq ans au foyer Le Phare et je suis passée à l'unité d'hébergement fin octobre 2021. J'ai travaillé sur mon comportement et sur ce qui se rapporte au budget, les listes de courses, faire à manger, mais aussi les démarches administratives pour chercher un appartement.

On m'a proposé de faire un stage pendant l'été 2022 dans une maison située à Bordeaux, dans le quartier Nansouty, la maison partagée appelée échoppe Tillet. C'était très positif. Après ce stage, je suis partie de l'unité d'hébergement et j'ai intégré cette maison en septembre 2022.

Le point positif est que je me sens chez moi et que, malgré mon handicap, je peux avoir une vie comme tout le monde et aussi découvrir d'autres handicaps. J'ai un colocataire qui est sourd donc j'apprends la langue des signes. C'est bien de pouvoir tout faire et aussi d'aider les autres personnes qui sont à la coloco. On partage les tâches grâce à un tableau de tâches qui change tous les quinze jours. Des personnes se désignent pour faire les courses, notamment pour les achats communs comme les produits ménagers. On décide aussi si on veut aller au restaurant. Et puis j'aime bien ne pas vivre seule. On se retrouve avec les anciens du foyer.

Il y a aussi des points négatifs : il faut faire attention, c'est un peu compliqué avec la personne sourde. C'est différent et difficile à comprendre la langue des signes parce que ça demande beaucoup de concentration, de ne pas s'énerver. Tous les jeudis, nous faisons le point pour voir si tout va bien, s'il n'y a pas de problème dans la coloco. » ■

Ludivine : On fait en sorte de miser sur les affinités entre les personnes qui vont intégrer cette maison partagée. Cette colocation comprend déjà trois personnes de l'unité d'hébergement. Pour nous, il y avait un côté un peu « expérimental » au départ du projet, mais on a appris et développé un vrai savoir-faire. L'unité d'hébergement est un peu une passerelle vers l'habitat inclusif.

Loïc : L'unité d'hébergement est située en dehors du foyer Le Phare. Elle comporte huit chambres et neuf résidents, car nous avons actuellement un couple. C'est une unité de préparation à l'autonomie : tous les trois mois, nous évaluons leurs compétences pour préparer les repas, s'occuper de leur linge... Si la

personne rencontre des difficultés en raison de son handicap, ces évaluations vont permettre la mise en place de compensations : par exemple, si la personne ne sait pas ou n'arrive pas se faire à manger, en raison d'un problème physique ou autre, nous allons organiser un portage de repas.

Nous travaillons sur les apprentissages : comment gérer un budget sur quinze jours puisqu'on leur donne une somme d'argent qu'ils doivent gérer pour faire leurs courses, cuisiner tous les soirs sur ce laps de temps ? Certains, qui viennent juste d'arriver, vont simplement cuisiner une ou deux fois par semaine et puis, petit à petit, avec l'apprentissage qui s'approfondit, ils arrivent à faire plusieurs fois par semaine pour finir par le faire tous les soirs, tous les jours.

Nous proposons des ateliers, certains sont en commun comme les ateliers administratifs, où on va leur expliquer comment s'occuper de leurs papiers, qu'est-ce qu'une facture, un budget... Nous avons mis en place des vidéos débats sur des thèmes chocs, d'actualité, par exemple l'addiction, un sujet abordé récemment : on passe une vidéo et on explique la problématique ; chacun va pouvoir enrichir la discussion avec ses connaissances sur le sujet, si oui ou non il a déjà été soumis à des addictions. Un autre sujet est comment vivre ensemble ? Nous les préparons peu à peu à aborder au mieux la vie en colocation.

Ludivine : Nous nous attachons à tous les actes de la vie quotidienne, avec un retrait progressif des professionnels une fois que l'autonomie est acquise sur ces aspects. Je tiens à préciser que nous ne pensons pas le dispositif en termes de capacités, nous nous fondons sur le projet du résident et c'est à nous, avec mon collègue Loïc, de trouver toutes les compensations qui vont lui permettre de vivre seul dans les meilleures conditions ou en habitat inclusif. La question de départ est bien de savoir si c'est vraiment le projet du résident et comment le rendre autonome dans tous les actes de la vie quotidienne. Parce que c'est une vraie préparation qui les rassure. La solitude est difficile pour certains.

Notre projet d'habitat inclusif autour de l'échoppe (nom d'une habitation typique bordelaise) se situe au cœur de la ville de Bordeaux. Ils ont tout à proximité. Nous avons essayé une première colocation avec trois personnes qui a duré à peu près un an et demi. Deux de ces personnes ont fait le choix d'aller vers des habitats autonomes dans une forme de continuité. L'échoppe était pour eux un tremplin supplémentaire, une étape intermédiaire vers l'habitat autonome. En tant qu'éducateurs, nous passons une ou deux fois par semaine dans leur nouvel environnement : nous intervenons surtout sur le collectif parce qu'au niveau individuel, ils peuvent bénéficier du soutien des services SAVS ou Samsah. Notre objectif est de faire vivre ce collectif, de l'animer, que ça se passe

bien. Nous avons des réunions afin de résoudre les problèmes dans la colocation, dédramatiser les potentiels conflits en proposant des solutions : aller au restaurant, manger ensemble... Ils peuvent nous appeler évidemment. Nous tendons vers l'aide à la vie partagée parce que notre projet d'établissement est tourné vers l'inclusion : toute personne peut aller vivre en inclusion, en habitat autonome, cela ouvre le champ des possibles. Nous sommes en train de réécrire notre projet en réfléchissant à nos attentes concernant l'habitat partagé. Nous avons installé huit résidents l'année dernière en habitat autonome ; nous les suivons avec l'aide des SAVS.

Loïc : Récemment nous avons travaillé sur la charte du vivre ensemble qui leur permet d'exprimer leurs envies. Nous l'avons pensée sous la forme d'une affiche avec des visuels sous forme de petits puzzles : des mots sont ressortis de ce temps d'échange comme « le respect de l'autre », « l'entretien des espaces »...

Tracey ajoute : « Ce sont les points les plus importants pour nous ».

Ludivine : Dans l'élaboration de la charte, nous allons chercher ce qui est supportable et ce qui ne le sera pas à terme pour éviter l'apparition de tensions au sein du collectif. Nous essayons, par cette charte, de désamorcer les problématiques pour que chacun sache ce qui souhaitable pour la vie en commun. Nous gérons l'apprentissage, les relations avec le SAVS, les recherches d'appartement, les médecins, les sorties, les week-ends... Nous écoutons leurs besoins : faire des formations incendie, les gestes de premiers secours... ils ont plein d'idées. Les retours sont extrêmement positifs et nous sommes heureux de pouvoir en témoigner.

Il ressort du ressenti des personnes en habitat partagé qu'on « vit comme tout le monde », il n'y a plus « d'éducateur derrière nous tout le temps » pour ceux qui ont connu de longues institutionnalisations, dorénavant, ils sont chez eux.■



Une dynamique à l'œuvre en Côte d'Or

Dominique Allain, trésorier national de Voir Ensemble, vice-président du CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de Côte d'Or).

Les adhérents d'associations comme Voir Ensemble peuvent, eux aussi, faire avancer des projets favorisant l'inclusion. Le travail mené en 2021-2022 en Côte d'Or a permis de construire des recommandations sur l'habitat inclusif.

Une réflexion sur l'habitat inclusif s'est déroulée en Côte d'Or avec des personnes issues du monde associatif, de syndicats, de groupes professionnels, etc. Après une analyse de la documentation existant sur l'habitat inclusif, nous sommes allés sur le terrain visiter des structures. Ce travail préalable nous a permis de procéder à des recommandations qui ont fait l'objet d'un document de restitution, adopté par le Conseil départemental et validé par son président. Voici ce qui ressort de ce travail sur les prérequis à la bonne mise en œuvre de l'habitat inclusif.

- **Les partenariats et l'environnement** : le territoire d'implantation doit être partie prenante et au cœur de la cité. Il faut informer les élus et la population, montrer les richesses pour la vie locale pour les faire adhérer au projet.
- **Le projet et son fonctionnement** : une fois la décision prise, il faut avancer vite pour que les personnes éligibles puissent en bénéficier le plus rapidement possible. On peut mettre à disposition un guide méthodologique pour le porteur du projet afin qu'il construise des logements adaptés aux besoins des personnes qui vont y habiter.
- **Le financement** : ces nouvelles formes d'hébergement doivent être accessibles financièrement aux plus démunis. Nous avons émis un point de vigilance sur la PCH mutualisée car si le bénéficiaire sort de ce cadre en quittant la structure qui l'accompagne, il peut se retrouver fragiliser financièrement.
- **Les bénéficiaires et l'habitat** : il est nécessaire d'associer les personnes concernées au projet, d'adapter le logement et l'accompagnement à l'évolution de leur situation de vie. L'habitat inclusif ne doit pas se résumer à une simple chambre individuelle, mais doit être un vrai logement, avec des espaces individuels et des espaces de vie partagée à l'intérieur et à l'extérieur du logement, faciles d'accès. Nous avons constaté des limites à l'habitat inclusif sur les questions de libre arbitre, d'autonomie, de soins. Qui décide et évalue les

limites de la personne : le bénéficiaire, sa famille, le porteur du projet ? Nous avons noté que le maintien d'une activité physique régulière permet de favoriser l'autonomie dans les déplacements : il faut donc penser un modèle adaptatif du logement et de l'accompagnement en lien avec l'évolution de la perte d'autonomie et accompagner le changement d'habitat et le passage en établissement si une perte d'autonomie survient.

- **Les prestations, les services accompagnement** : il faut porter une attention particulière aux aidants dans l'analyse des besoins des bénéficiaires. Le reste à charge peut être important et problématique. Les prestations de service doivent couvrir les besoins réels des personnes. La crise des métiers de l'Humain complique l'accompagnement en raison des difficultés de recrutement des professionnels. La stabilité des équipes est identifiée comme un facteur positif supplémentaire de l'habitat inclusif en permettant une régularité, une reconnaissance de la personne. L'élaboration d'une charte, garante d'un cadre éthique et organisationnel permet de maintenir une confiance sur les conditions d'accueil et d'accompagnement. Les résidents choisissent librement les professionnels médicaux qu'ils souhaitent consulter.

- **La vie sociale et l'entourage** : les proches ou les professionnels doivent être informés et aidés pour permettre des prises de décision éclairées à chaque étape (accès à l'habitat inclusif, intégration, prestations d'accompagnement...). La mixité sociale et l'intergénérationnel sont des atouts pour l'habitat inclusif, intégrant les projets au territoire et facilitant l'inclusion. Ce type d'habitat doit être ouvert sur l'extérieur. L'entourage doit pouvoir échanger avec les gestionnaires et les professionnels de l'habitat inclusif.

La réflexion entamée avec le Conseil départemental se poursuit puisque vingt-cinq projets d'habitat inclusif ont été retenus pour les neuf années qui viennent sur la Côte d'Or concernant aussi bien les personnes âgées que les personnes handicapées. ■

#InvisibiliséEs mais #Indispensables

Invisibilisée car "mon métier n'est pas reconnu malgré son importance dans la vie quotidienne des enfants accueillis à l'internet."

Indispensable car "j'apporte de l'écoute, de la tendresse et du bien-être aux jeunes hébergés dans notre établissement."

Angéline,
maîtresse de maison
à l'Institut des
jeunes aveugles (03)



2023, toujours là : ne les oubliez pas !

#InvisibiliséEs mais #Indispensables

Invisibilisé car "mon métier n'est ni connu, ni reconnu et souvent confondu"

Indispensable car "j'accompagne les personnes en situation de handicap sensoriel vers leur autonomie numérique. Je les conseille et les aide à obtenir du matériel informatique adapté, puis je les forme à son utilisation."

Michaël, conseiller
informatique au SAVS
Rémoira (95)



2023, toujours là : ne les oubliez pas !

Métiers de l'Humain, Voir Ensemble toujours au cœur de l'actualité !

Olivier Randria, responsable du plaidoyer et de la vie associative à Voir Ensemble.

Comme annoncé dans le précédent numéro de *Voir Demain*, notre association a lancé le lundi 23 janvier sa campagne de plaidoyer #InvisibiliséEs mais #Indispensables. 25 visuels ont été réalisés, mettant ainsi en lumière le quotidien et l'engagement des professionnels des métiers de l'Humain grâce aux témoignages de nos salariés. Qu'ils en soient à nouveau remerciés !

Les visuels ont été partagés sur nos réseaux sociaux et relayés par de grandes associations comme la Fédération des acteurs de la solidarité, l'Uniopss, la FISAF, la Fédération des centres sociaux, la Fédération générale des PEP... Également, le mensuel *Union Sociale*, de l'Uniopss, et le journal *Le Média social* ont évoqué notre mobilisation dans leurs pages.

Ce n'est pas juste Voir Ensemble dont on a parlé dans ces relais presse et numérique, mais bien des métiers du social et du médico-social, trop souvent oubliés par le monde médiatique et politique. De même, afin que nos propositions soient entendues par nos dirigeants, nous avons écrit le 30 janvier au ministre des Solidarités, Jean-Christophe Combe, pour lui en faire part. Ce courrier et l'ensemble de nos visuels peuvent être consultés sur notre site internet : <https://www.voirensemble.asso.fr/actualites/invisibilisees-mais-indispensables-voir-ensemble-mobilisee-pour-les-metiers-de-l-humain>

Nos propositions transmises à notre Ministre de tutelle étaient les suivantes :

- Revaloriser les salaires et harmoniser les rémunérations avec celles du secteur public
- Augmenter le nombre de postes par personne accompagnée

- Prendre en compte le coût de l'inflation dans les dotations versées pour le financement des structures
- Engager des concertations nationales sur l'avenir des métiers de l'Humain avec l'ensemble des organisations représentatives pour coconstruire des solutions pérennes dans l'intérêt des personnes accompagnées et des professionnels.

La mobilisation continue

Elles restent malheureusement toujours d'actualité... En effet, le 17 février, une lettre ouverte signée par sept fédérations du social et du médico-social, dont l'Uniopss, appelait l'Assemblée des départements de France à mettre en œuvre les engagements pris il y a un an, par le Gouvernement de l'époque, à l'issue de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social.

Ainsi, face à une crise qui dure et affecte durablement tant les professionnels que les personnes accompagnées, Voir Ensemble reste mobilisée et à l'écoute de toutes nouvelles propositions d'action collective pour que les métiers de l'Humain ne sombrent pas à nouveau dans l'oubli. ■

#InvisibiliséEs mais #Indispensables

#InvisibiliséEs mais #Indispensables

#InvisibiliséEs mais #Indispensables

#InvisibiliséEs mais #Indispensables

Invisibilisée car "le métier d'aide-soignante ne nous permet pas d'avoir assez de temps pour gérer la coordination des soins et nous ne bénéficions pas des 38 euros de prime lorsque nous travaillons en foyer de vie alors que les besoins peuvent être aussi importants qu'en foyer d'accueil médicalisé."

Indispensable car "nous veillons à aider les personnes dans leur vie quotidienne et dans leurs soins. Nous les accompagnons à maintenir leurs acquis et à développer leurs compétences."

Camille, aide-soignante
au Foyer de Vie des
Amaras (44)



2023, toujours là : ne les oubliez pas !

Invisibilisé car "il y a une méconnaissance des missions de l'ESAT pour professionnaliser les personnes en situation de handicap."

Indispensable car "mon métier permet de mobiliser l'ensemble des acteurs et partenaires dans le parcours professionnel des personnes accueillies."

Benoît, directeur
adjoint de l'ESAT du
Puch (33)



2023, toujours là : ne les oubliez pas !

Invisibilisée car "les personnels administratifs ont été oubliés par les accords salariaux Laforcade."

Indispensable car "une bonne gestion financière participe à la qualité du service rendu."

Marie-Laure,
comptable sur le pôle
Bretagne-Normandie
(22)



2023, toujours là : ne les oubliez pas !

Invisibilisée car "notre métier est spécifique, peu connu et exercé par très peu de personnes."

Indispensable car "l'autonomie des personnes dépend de leurs déplacements."

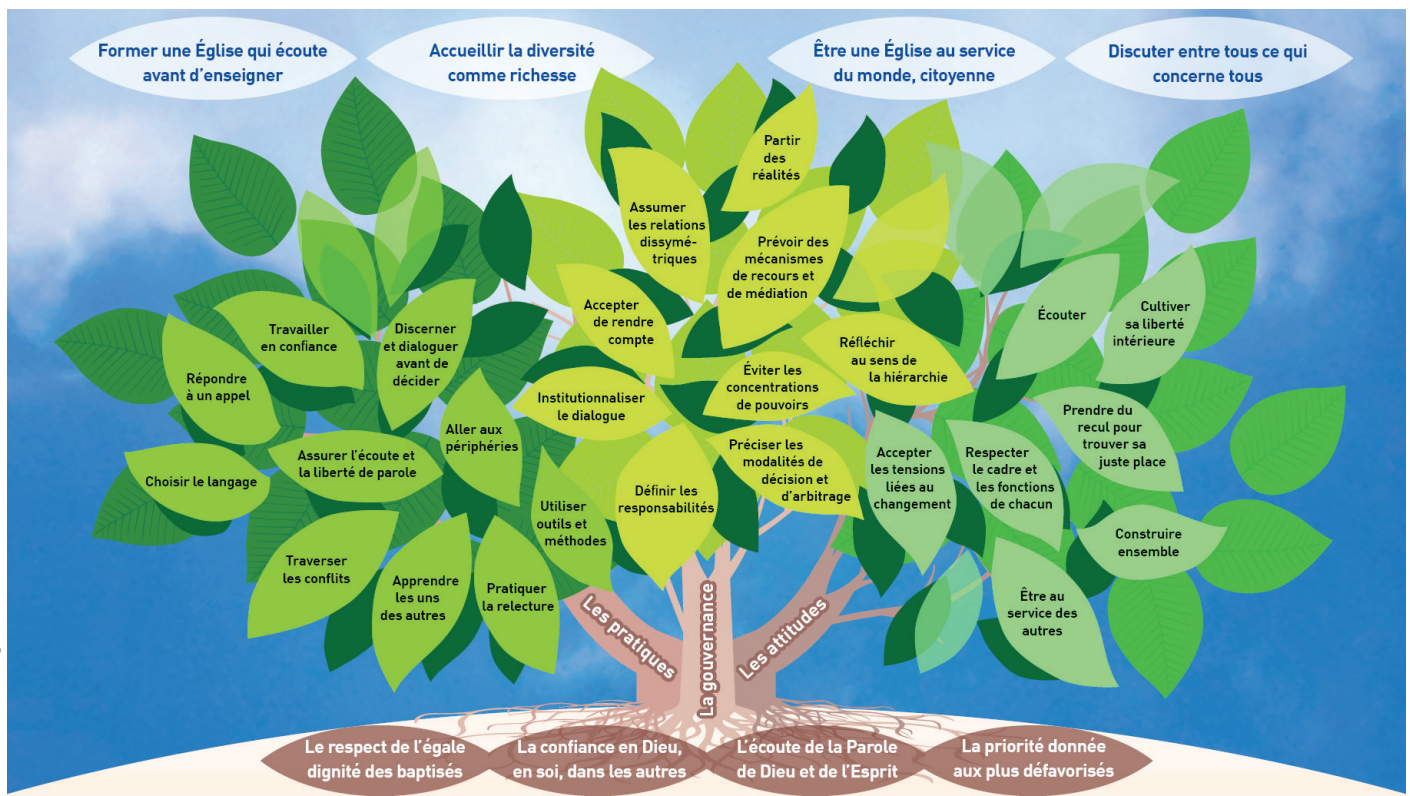
Sarah, Instructrice de
locomotion au
SAE-SAVS Rémoira
Hauts-de-France (59)



2023, toujours là : ne les oubliez pas !

Visuels des pages
10 et 11 :
© Olivier Randria

Les visuels de la campagne #InvisibiliséEs mais #Indispensables. Les salariés de Voir Ensemble ont répondu présents pour porter les messages de Voir Ensemble, mais également, au-delà de notre association, ceux du secteur médico-social.



Cet arbre de la synodalité est conçu comme un outil pour aider à nommer, dans le fonctionnement de nos organisations et mouvements d'Église, ce qui aide à marcher ensemble et ce qui est un frein ou un obstacle.

Promesses d'Église

Hervé Rollin, aumônier national de Voir Ensemble, et Marie-Claude Cressant, administratrice de Voir Ensemble.

Voir Ensemble est partenaire de Promesses d'Église depuis le mois de novembre 2020. Une des missions de cette instance se résume dans la proposition « Écouter et faire entendre la parole de celles et ceux qui, pour diverses raisons, ne s'expriment pas en Église ». En mars 2022, notre association a remis sa contribution pour faire avancer la réflexion sur la place des personnes déficientes visuelles au sein de l'Église.

Le chemin synodal de Promesses d'Église est né du choc qu'a représenté pour des responsables d'organisations catholiques la révélation de l'ampleur des abus sexuels commis dans l'Église. L'élément déclencheur fut la lettre au peuple de Dieu écrite par le pape François, en août 2018, faisant le lien entre abus sexuels, abus de pouvoir et abus de conscience. Le mot synodalité vient du grec *odos* qui signifie « chemin ». La synodalité indique un chemin que nous parcourons ensemble. En 2022, le pape François a annoncé l'organisation d'un synode sur la synodalité auquel Promesses d'Église a souhaité apporter sa contribution en entamant un travail de réflexion sur les rapports d'autorité au sein des organisations membres. Comment respecter l'égalité de chacun dans un rapport hiérarchique ou dissymétrique ? Comment favoriser l'écoute de chacun(e), y compris de celles et ceux qui ne

s'expriment jamais ? Comment se mettre ensemble à l'écoute de l'Esprit Saint ? Comment vivre concrètement l'autorité comme service ? L'objectif recherché est bien de trouver comment former demain une Église entièrement synodale.

Voir Ensemble toujours mobilisé

Nos représentants ont répondu à plusieurs questions. La première les interrogeait sur les priorités qui permettraient à l'Église de progresser en matière de synodalité. La réponse de Voir Ensemble est d'être « entendu » et « compris » et pas seulement « écouté » avec la demande d'audiodescription dans les grandes célébrations : que l'Église comprenne la nécessité de décrire en parole ce qu'il se passe en silence et qui est important pour que les personnes sans la vue réalisent ce qu'il se passe et vivent intérieurement la célébration comme les voyants,

et sans qu'une personne « parle à l'oreille » de la personne aveugle pour décrire la situation au risque de gêner les autres personnes.

Voir Ensemble souhaite également que les moyens de communication soient adaptés : nous rêvons que l'on ne dise pas aux personnes aveugles, à la fin de la célébration : « vous verrez dans la feuille d'information », mais que l'on mette à disposition cette feuille sur Internet ou qu'on dise oralement les informations et qu'on annonce les rendez-vous, que les documents, feuilles de chants..., soient accessibles aux personnes déficientes visuelles, en braille ou en grands caractères ; ne pas toujours envisager les personnes handicapées comme devant être assistées, mais également comme capables de participer : que les responsables de l'Église facilitent leur participation dans les équipes liturgiques, en paroisse ou dans d'autres lieux (centres hospitaliers, rassemblements de jeunes, etc.). Pour pouvoir participer, nous espérons avoir des formations accessibles aux personnes déficientes visuelles pour les rendre autonomes et actrices dans l'Église. Nous suggérons que dans le cursus des séminaristes, on inclut une sensibilisation aux différents handicaps, notamment visuel, afin qu'ils comprennent les difficultés de chaque handicap et qu'ils sachent mieux accueillir ces personnes une fois prêtres.

Ce que nous avons déjà fait

La deuxième question consistait à partager des démarches ou attitudes de synodalité vécues au sein de notre Mouvement que nous pensons éclairantes et utiles pour notre contribution au Synode. Nous avons rapporté plusieurs expériences déjà mises en œuvre : 1/ La décentralisation de la permanence hebdomadaire de certains groupes dans les locaux d'une paroisse ou d'un diocèse : cela nous a permis de sortir de l'entre-soi, d'aller vers les autres, d'intéresser des paroissiens à devenir bénévoles au sein du groupe, de faire découvrir la déficience visuelle et de lui donner une meilleure visibilité. 2/ La participation active au vicariat pour les personnes handicapées de Paris : c'est l'Église qui vient vers les mouvements de personnes handicapées, qui écoute et qui essaie de les aider en informant et guidant les paroisses (c'est l'Église qui explique à l'Église ce qui est nécessaire aux personnes handicapées pour vivre pleinement leur vie

« Voir Ensemble [souhaite] être entendu et compris et pas seulement écouté avec la demande d'audiodescription dans les grandes célébrations : que l'Église comprenne la nécessité de décrire en parole ce qu'il se passe en silence [...] »

de foi). 3/ Un travail constant avec le Sanctuaire de Lourdes : l'audiodescription du spectacle *Bernadette de Lourdes*, un travail d'adaptation du Sanctuaire réalisé en lien avec Voir Ensemble, une démarche de convergence entre l'OCH (l'Office chrétien des personnes handicapées), le CCFD-Terre solidaire (Comité catholique contre la faim et pour le développement) et Voir Ensemble. 4/ La participation de plusieurs groupes de Voir Ensemble à la Pastorale des Personnes Handicapées et du groupe de Paris au GRAPPH (Groupe d'attention aux paroissiens et aux personnes handicapées) pour accueillir au mieux les personnes à l'Église, comme des « veilleurs », mais également des rencontres avec les protestants (séjours de la Cause ou de la Mission Évangélique Braille de Suisse) : au-delà de la convivialité, ce sont des lieux de réflexion et de prières en commun.

Nos projets

Nous souhaitons poursuivre l'audiodescription de la visite du Sanctuaire, être consultés en tant qu'experts et premiers concernés de la déficience visuelle pour les futures adaptations. Nous militons aussi pour faire avancer les idées pour une plus grande ouverture vers les autres religions : l'œcuménisme, le dialogue inter-religieux.

Il nous faut continuer d'aller vers l'autre en invitant tous nos groupes à se décentraliser (aller vers les paroisses voisines, faire connaître notre mouvement et les besoins d'une personne déficiente visuelle pour vivre sa foi), montrer comment elles peuvent être actrices (lecture, chants, catéchèse, etc.). Développer l'esprit de solidarité envers les précarités et fragilités des personnes en aidant les personnes déficientes visuelles à aller à l'église pour celles qui en sont empêchées. Mieux faire connaître la déficience visuelle en organisant des après-midis rencontre ou découverte au sein des paroisses. ■

L'adaptation, un travail indispensable pour l'accès à la lecture

Carine Aumeunier, référente service Formation, coordinatrice et instructrice de Locomotion associée à l'équipe citée sous la photo et intervenant au sein du pôle Centre-Auvergne-Bourgogne (CAB).

Les professionnels du pôle Centre-Auvergne-Bourgogne de Voir Ensemble ont adapté pour les jeunes déficients visuels douze livres de Claude PONTI, un auteur jeunesse de référence. Le mercredi 22 mars les professionnels du pôle ont présenté leur projet dans les nouveaux locaux du SAFEP-SAAAS de l'Allier et de la plateforme handicap.



À la suite de l'appel à projet du fonds de dotation Lucie Care² en juillet 2021, Carine Aumeunier et Céline Viallet-Damy, deux professionnelles spécialisées dans l'accompagnement et l'inclusion scolaire des jeunes déficients visuels, ont eu l'idée d'adapter des œuvres à destination des jeunes non-voyants et malvoyants. Le choix a été ambitieux avec douze livres issus de l'École des loisirs. Les professionnels ont travaillé plus d'une année sur leur adaptation afin de rendre accessibles les histoires pour tous les enfants déficients visuels allant de la naissance à dix-huit ans, en leur donnant accès à une offre diversifiée. Chaque livre est décliné en version braille, audio, numérique, agrandi et accompagné d'objets d'aide à la compréhension. Ces éléments sont regroupés dans une valise qui pourra voyager dans tout le département de l'Allier.

Un événement sous bandeau pour toucher l'histoire

Le jour de l'inauguration, les valises ont été dévoilées pour la première fois au public et les volontaires ont pu participer à l'expérience en découvrant le contenu, avec un bandeau sur les yeux pour être en totale immersion et/ou avec le simulateur de malvoyance.

Les mallettes vont être par la suite mises à disposition des enfants et des professionnels du service, puis accessibles en prêt dans les établissements scolaires ou encore les médiathèques du département. La finalité du projet est de favoriser l'inclusion des jeunes déficients visuels et de rendre la lecture plus accessible.

Les professionnels remercient le fonds de dotation Lucie Care d'avoir soutenu ce projet et d'avoir été présent pour l'aboutissement de cette action, lauréate de son premier appel à projet *Accessibil'histoire* dédié à l'édition de jeunesse adaptée. ■

L'équipe qui a travaillé sur ce projet : Alexandra Chatard éducatrice d'atelier, Brigitte Rateau transcriptrice adaptatrice de documents et Sabrina Nebout adaptatrice de documents (IJA Les Charmettes) ; Delphine Billand enseignante spécialisée, Stéphanie Schmutz psychologue (SAFEP-SAAAS 58) ; Céline Viallet ICACS et Eléonore Savary psychomotricienne (Plateforme Handicap rare) ; Jennifer Budny éducatrice spécialisée en apprentissage, Alicia Hamonic éducatrice spécialisée, Stéphanie Latouille enseignante spécialisée, Jules Martin enseignant spécialisé et Carine Aumeunier instructrice de locomotion et coordinatrice (SAFEP-SAAAS 03).

2. Lucie Care est un fonds de dotation dédié aux jeunes déficients visuels, il a pour mission de venir en aide aux jeunes aveugles et malvoyants pour leur offrir les mêmes chances de développement et de réussite que les autres enfants. <https://www.lucie-care.org/>

Contacts : Cécile Coulon d'Elloy, LUCIE CARE : c.coulondelloy@lucie-care.org | 06.62.06.04.59
Carine Aumeunier, SAFEP-SAAAS 03 : coordination.service03@cabvoirensemble.fr | 06.63.40.60.49



« Cela va faciliter l'accès aux histoires et permettre aux enfants et aux jeunes porteurs de déficience visuelle de pouvoir les découvrir et de les comprendre comme leurs camarades. »

Brèves de salon

Marie-Claude Cressant, administratrice.

Le 16 mars dernier, l'Inja (Institut national des jeunes aveugles) nous a accueillis pour le salon emploiDV. De nombreux jeunes de l'établissement étaient présents, ouverts, communiquant facilement et orientant les visiteurs si besoin. Eux-mêmes faisaient la queue pour s'informer, seuls ou avec un parent, sur les stands des entreprises ou des administrations, afin d'envisager leur avenir professionnel.

Dans la salle emblématique André Marchal, quatre tables rondes ont fait intervenir des personnes très diverses : étudiants à divers niveaux de leur formation, membres de mission handicap ou de services d'aide (apiDV entre autres), travailleurs dans les administrations ou indépendants (un accordéon de pianos, un concepteur de jingle et de séquences pour les radios, un réparateur de cycles, une doctorante en biologie...). Les représentants de la région, délégués ministériels, ont paru ouverts aux problèmes d'accessibilité, tant pour la mobilité

que pour le numérique, semblant (enfin ?) réaliser la nécessité de logiciels métiers accessibles dès leur conception. Ils se sont montrés attentifs, désireux de développer l'apprentissage pour les travailleurs handicapés et de poursuivre le travail pour l'accessibilité universelle.

Parmi les phrases glanées au hasard, certaines sont pleines de bon sens : « Croyez en vous, ils croiront en vous », sur la nécessité de définir un projet réaliste : « Être à la croisée entre ses envies, ses compétences et l'état du marché du travail », pour mettre en valeur ses compétences : « Le handicap apprend l'art du contournement, le travail en équipe, l'anticipation, la compensation ».

Une fois encore, le traiteur de l'Esat des Hauts-de-France de Voir Ensemble, l'Entre-Vue, a régalé le public par deux fois : à la fin des tables rondes et après la plaidoirie.

Retrouvez quelques photos de l'événement en page 16.■

Un procès pour meurtre à l'Inja

Matthieu Juglar, avocat, vice-président de Voir Ensemble, parrain de l'association Droit comme un H.

Le concours d'éloquence est un projet au long cours : un premier tour d'éloquence pure s'est déroulé au mois de février sur des sujets amusants : « A-t-on tout vu ? », « Pas de bras, pas de chocolat », « Mieux vaut entendre ça que d'être sourd », tout cela sous forme de vidéos pour simplifier l'organisation. Le but de cet exercice est de mettre face à face des gens en situation de handicap, visuel ou autre, avec des plaideurs plus confirmés.

La finale avec les deux candidats retenus s'est tenue à la fin du salon emploiDV. Elle a pris la forme d'un procès d'assise fictif avec deux accusés d'assassinat et de complicité d'assassinat (Stéphane Gaillard et Anthony Martins-Misse) qui se présentaient comme innocents et considérés comme tels par les Assises à la fin du procès. Nous avons tiré au sort un jury. Nous étions aidés par deux avocats confirmés, dont un est actuellement

secrétaire de la Conférence des avocats. Il y avait au total quatre plaideurs : les deux candidats finalistes du concours, un avocat en partie civile et l'autre comme avocat général, et les deux confirmés qui étaient avocats de la défense. Les deux finalistes étaient prévenus de leur rôle et avaient pu préparer leur plaidoirie au préalable.

Prochain épisode l'année prochaine, probablement sur le modèle d'une conférence Berryer : un exercice d'éloquence, une joute oratoire entre les candidats et le jury sur des sujets préparés. L'idée de ces différents exercices est de rire autour des questions de handicap et d'accessibilité. L'écueil serait de tomber dans la bien-pensance : nous sommes là pour nous moquer de nous-mêmes, montrer un peu d'irrévérence et beaucoup d'humour. La controverse est là pour dépasser cet écueil.■

Droit comme un H est une association de personnes en situation de handicap au secours des valides pour les obliger à réfléchir, à se remettre en question. Les cabinets et les entreprises sont demandeurs, cela les oblige à réfléchir à leur management. Nous essayons de leur faire passer le message suivant : vous allez être encore plus performant si vous embauchez quelqu'un en situation de handicap.■

Le salon emploiDV 2023



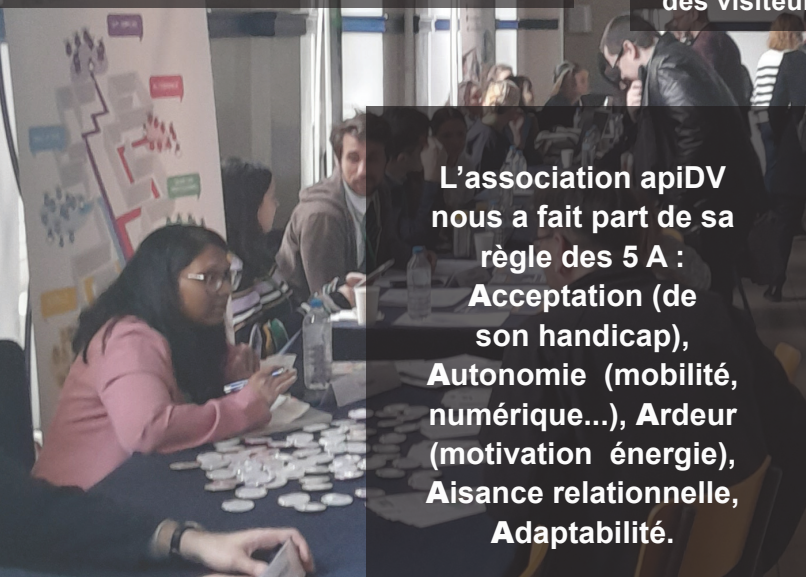
La radio Vivrefm a couvert le salon toute la journée. Elle a interrogé des personnes sur son stand et s'est déplacée dans tous les espaces.



L'édition 2023 du salon emploiDV, organisé par l'Inja, apiDV et la Fédération des aveugles de France, a été un vrai succès. Les visiteurs ont été nombreux à venir à la rencontre des exposants.



Le stand de Voir Ensemble, représenté par des professionnels de nos deux Esat, a accueilli des visiteurs intéressés par leurs activités.



L'association apiDV nous a fait part de sa règle des 5 A :
Aception (de son handicap),
Autonomie (mobilité, numérique...),
Ardeur (motivation énergie),
Aisance relationnelle,
Adaptabilité.



Une classe de troisième, installée dans la cour, vend un journal et des gâteaux pour financer son voyage dans les Cévennes.



Les tables rondes et la plaidoirie se sont tenues dans la salle André Marchal.